DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque

MAIRIE
DE
HOYMILLE

Téléphone : 03 28 68 67 41

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Hoymille, le 29 octobre 2026

Monsieur Paul-Loup TRONQUOY
Président
Communauté de Communes des Hauts de Flandre
468 rue de la Couronne de Bierne
59 380 Bergues

Réf : OM/VM

Olivier MEENS

Maire

Objet : Modification N°5 du PLUI de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la modification du PLUI citée en objet, je souhaite modifier les termes de mon avis formulé le 3 septembre 2026 comme suit :

- Site CHAUSSON : pas de modification
  - Modification de zonage, soit passage de cette zone UE en UD + PAPAG, sauf l'extrémité limitrophe avec le Mille Club sur laquelle la commune souhaite placer un emplacement réservé pour la création d'un parking public conformément au plan ci-joint.

- Site INTERMARCHE : modification
  - **Maintien de zonage en zone UD**, et levée du PAPAG en fonction des orientations d'aménagement et de programmation à créer du site. Suppression de l'ER 8 : parking et voirie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier MEENS

MAIRIE DE HOYMILLE (Nord)

DEPARTEMENT

COMMUNE

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

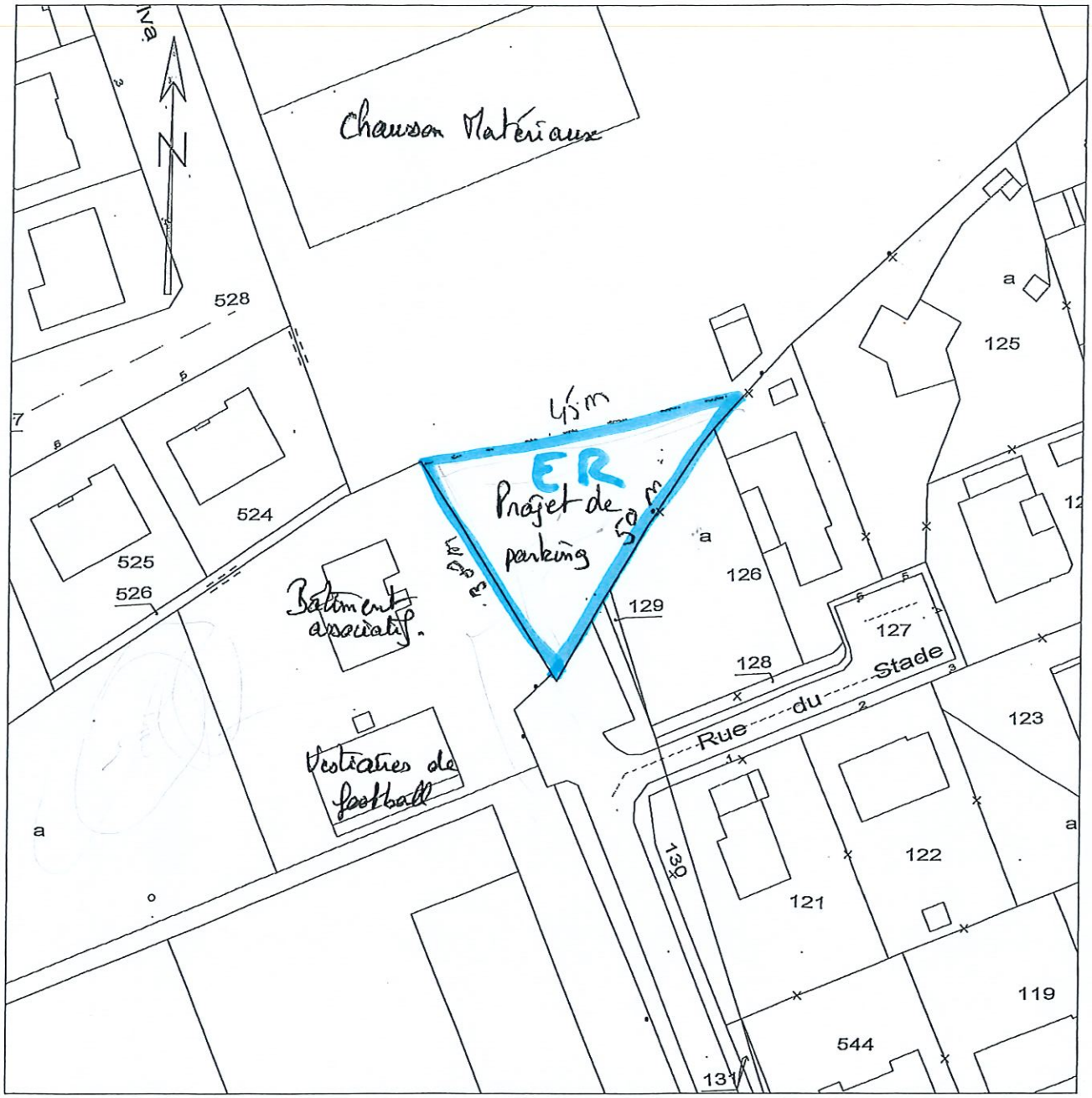
<Convexe>

Section:

Echelle: 1/901

(Echelle d'origine: 1/1000)

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

MAIRIE DE HOYMILLEN (Nord)

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 09/04/2026
Signature